



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

divorce

Question écrite n° 74514

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des débirentiers au regard des prestations compensatoires. En effet, malgré les corrections proposées par la loi du 30 juin 2000, le sort de ces derniers n'est pas totalement réglé. Les débirentiers souhaitent l'instauration de la règle des huit ans pour ceux d'avant juin 2000. Aussi, il lui demande si elle entend accéder à cette légitime demande.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74514

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1640